

Informations de base

2026/2745(RSP)

RSP - Résolutions d'actualité

Objection formulée conformément à l'article 115, paragraphes 2 et 3, du règlement intérieur à la décision d'exécution de la Commission renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié NK603 × T25, consistant en ce maïs ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829 /2003 du Parlement européen et du Conseil (D115002)

Subject

3.10.09.06 Agro-génétique, OGM
4.60.04.04 Sûreté alimentaire

En attente du débat/vote en plénière

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution faisant objection à l'acte délégué		B10-0335/2026	01/07/2026	